

L'essentiel en bref

Par rapport à l'année précédente, le nombre total des affaires nouvellement introduites a augmenté pour se situer à 27 (année précédente: 22). Si le nombre des procédures ordinaires reste stable (18 contre 18 l'année précédente), on note une hausse des procédures sommaires (9 contre 4 l'année précédente).

Sur les 17 procédures ordinaires liquidées, sept ont fait l'objet d'une transaction et huit ont donné lieu à un jugement; deux procédures ont été classées étant devenues sans objet. Sur les cinq procédures sommaires liquidées, deux l'ont été par jugement et trois sont devenues sans objet. Le nombre des affaires en instance à la fin de l'année sous revue s'est légèrement accru (30 contre 25 l'année précédente).

Les revenus de 895 256 francs sont nettement supérieurs à ceux de l'année précédente (796 605 francs), ce qui s'explique par le nombre plus élevé d'affaires liquidées. Même si les charges marquent une hausse par rapport à l'année précédente (1 608 466 francs contre 1 566 306 francs) en raison d'un dossier dans lequel l'assistance judiciaire a été accordée, le déficit est en baisse. Le taux de couverture propre se monte à 56% (année précédente: 51%).



TRIBUNAL FÉDÉRAL DES BREVETS

1. Partie générale	86
Composition du tribunal	86
Volume des affaires	88
Langues	88
Juges suppléants	88
Administration du tribunal	88
Locaux	88
Finances	89
Enquête de satisfaction 2021	89
Conséquences de la pandémie de COVID-19	89
Collaboration	89
2. Statistiques	90

RAPPORT DE GESTION DU TRIBUNAL FÉDÉRAL DES BREVETS 2021

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Députés au Conseil national et au Conseil des
Etats,

Conformément à l'article 3 alinéa 3 de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral
des brevets (LTFB), nous vous adressons notre rapport de gestion pour l'an-
née 2021.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs
les Députés au Conseil national et au Conseil des Etats, l'assurance de notre
haute considération.

Au nom du Tribunal fédéral des brevets

Le président: Mark Schweizer
La première greffière: Susanne Anderhalden

Saint-Gall, 1^{er} février 2022

1. PARTIE GÉNÉRALE

Composition du tribunal

Commission administrative

Président:	Mark Schweizer
Second juge ordinaire:	Tobias Bremi
Vice-président:	Frank Schnyder

Juges suppléants de formation technique

Natalia Clerc
Roland Dux
Giovanni Gervasio
Barbara Herren
Michael Kaufmann
Alfred Koepf
Christoph Müller
Markus A. Müller
Lorenzo Parrini
Peter Rigling
André Roland
Werner A. Roshardt
Regula Rüedi
Philipp Rüfenacht
Christophe Saam
Frank Schager
Frank Schnyder
Andreas Schöllhorn Savary
Martin Sperrle
Hannes Spillmann
Kurt Stocker
Michael Störzbach
Kurt Sutter
Daniel Vogel
Prisca von Ballmoos
Diego Vergani
André Werner
Marco Zardi

Juges suppléants de formation juridique

Daniel M. Alder
Lara Dorigo
Philippe Ducor
Christoph Gasser
Andri Hess
Christian Hilti
Simon Holzer
Stefan Kohler
Daniel Kraus
Thomas Legler
Rudolf Rentsch
Ralph Schlosser
Christoph Willi

Volume des affaires

Fin 2021, le Tribunal fédéral des brevets comptait 25 procédures ordinaires et cinq procédures sommaires en instance (année précédente: 24 et 1).

Par rapport à l'année précédente, le nombre total des affaires nouvellement introduites a augmenté pour se situer à 27 (année précédente: 22). Si le nombre des procédures ordinaires reste stable (18), on note une hausse des procédures sommaires (9 contre 4 l'année précédente).

17 procédures ordinaires ont pu être liquidées (année précédente: 14), dont sept par transaction (2 l'année précédente), deux devenues sans objet (4 l'année précédente), huit par jugement (7 l'année précédente) et aucune par décision d'irrecevabilité (1 l'année précédente). La Commission administrative a statué sur une demande de récusation. Cinq jugements au fond, une décision d'instruction ainsi que la décision de la Commission administrative ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral (pour 2 arrêts, le délai de recours n'est pas encore échu). Durant l'année sous revue, le Tribunal fédéral a liquidé cinq recours contre des décisions du Tribunal fédéral des brevets. Quatre recours ont été déclarés mal fondés et un recours s'est révélé irrecevable. A la fin de l'exercice, deux procédures de recours étaient encore en instance.

Sur les cinq procédures sommaires liquidées (année précédente: 3), deux l'ont été par jugement (année précédente: 1) et trois sont devenues sans objet (année précédente: 2). Pour un jugement au fond, le délai de recours court encore.

Langues

La langue de procédure des procédures ordinaires nouvellement introduites durant l'année sous revue était l'allemand dans 16 cas et le français dans deux cas. Pour les procédures sommaires, les langues étaient l'allemand dans sept cas et le français dans deux cas. Il n'y a eu aucune procédure, ni ordinaire ni sommaire, en italien. Dans six procédures ordinaires et deux procédures sommaires, les parties ont fait usage de la possibilité légale d'utiliser devant le Tribunal fédéral des brevets, d'un commun accord, l'anglais en lieu et place d'une langue officielle pour leurs soumissions écrites et orales. Sur les 60 mémoires préventifs déposés, 24 étaient rédigés en anglais. Manifestement, la possibilité de procéder en anglais répond à un grand besoin auprès des parties. Ceci est dû au fait que l'anglais est la

langue de travail des départements de développement et de ceux des brevets non seulement au sein de nombreuses sociétés étrangères qui sont en procès ici mais aussi au sein de nombreuses sociétés suisses. Il en va de même pour les documents les plus importants de l'état de la technique qui sont souvent rédigés en anglais.

Juges suppléants

Le système des juges exerçant leur fonction à titre accessoire, de formation juridique ou technique, continue de faire ses preuves. La participation de juristes qualifiés et d'experts techniques compétents dans les domaines spécialisés en cause confère une haute compétence aux cours appelées à statuer et permet de résoudre des affaires techniquement complexes dans un laps de temps approprié et à des coûts supportables.

Les dossiers dans lesquels le président était récusé ont encore diminué pour s'établir à deux à la fin de l'année sous revue. Une procédure est antérieure à 2017 et devrait donc aboutir prochainement.

Administration du tribunal

L'effectif composé de deux collaboratrices de chancellerie (total 1,3 équivalent plein temps) et de deux greffiers (total 1 équivalent plein temps) reste inchangé. Le deuxième greffier, qui travaille à titre principal en qualité de greffier à la Cour II du Tribunal administratif fédéral, intervient au gré des besoins.

Locaux

Les locaux actuels du Tribunal fédéral des brevets, avec les salles d'audience au Tribunal administratif fédéral qui lui sont mises à disposition, sont appropriés; aucun changement n'est requis. Depuis mars 2021, les salles du Tribunal administratif fédéral sont équipées pour la tenue d'audiences par vidéoconférence. Le Tribunal fédéral des brevets a fait usage de cette possibilité dans plusieurs affaires.

Lorsque le Tribunal fédéral des brevets tient audience à l'extérieur de Saint-Gall, les cantons concernés lui mettent à disposition les salles correspondantes. Durant l'année sous revue, des débats principaux ont eu lieu dans un cas à Neuchâtel, dans la salle d'audience de

l'Hôtel-de-Ville, et dans un autre cas à Lausanne, dans la salle d'audience du Tribunal cantonal vaudois. Les parties sises en Suisse romande ont beaucoup apprécié.

Finances

Le compte de résultat du Tribunal fédéral des brevets présente des charges à hauteur de 1 608 466 francs, soit en légère hausse par rapport à l'année précédente (1 566 306 francs). Ces dépenses supplémentaires tiennent à l'indemnisation d'un avocat d'office et à l'amortissement des frais judiciaires dans un cas où une partie a bénéficié de l'assistance judiciaire. Compte tenu du nombre plus élevé de liquidations, les revenus à hauteur de 895 256 francs sont en nette augmentation par rapport à l'exercice précédent (796 605 francs). Le taux de couverture propre se situe à 56%.

Le déficit à couvrir par l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle conformément à l'art. 4 LTFB a diminué en raison de la hausse des revenus et se monte à 713 210 francs (année précédente: 769 700 francs).

Enquête de satisfaction 2021

En septembre 2021, le Tribunal fédéral des brevets a soumis aux avocats et conseils en brevet ayant représenté ou assisté des parties devant notre autorité au moins une fois depuis 2017 un questionnaire visant à déterminer leur satisfaction à l'égard des prestations du tribunal. Sur les 194 questionnaires envoyés, 73 ont été complétés et retournés.

Concernant la qualité générale des services du Tribunal fédéral des brevets, 90% des participants à l'enquête se disent satisfaits ou très satisfaits. De même, 95% d'entre eux estiment satisfaisantes à très satisfaisantes la courtoisie et la serviabilité dont fait preuve le tribunal pour répondre aux demandes externes ainsi que la qualité, la fiabilité et la rapidité des renseignements fournis.

Par rapport à l'enquête de 2017, on signale une nette augmentation de la part des participants approuvant pleinement l'affirmation selon laquelle les arrêts du tribunal sont motivés de manière claire et compréhensible.

La durée nécessaire aux juges de formation technique pour se prononcer est majoritairement considérée comme adéquate. Dans les procédures ordinaires, une part plus importante des participants souhaiterait toutefois disposer d'un avis plus rapidement. S'il est une critique relative aux

procédures devant le Tribunal fédéral des brevets, celle-ci concerne tout au plus les coûts. En revanche, la durée de procédure n'est généralement pas vue comme une raison pour renoncer à procéder en Suisse.

La possibilité de tenir des audiences par vidéoconférence lorsque toutes les parties sont d'accord est saluée. Par contre, une nette majorité des participants rejette l'idée d'imposer cette formule contre la volonté des parties.

Conséquences de la pandémie de COVID-19

Les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur le fonctionnement du tribunal restent mineures. Les audiences ont eu lieu en présentiel moyennant le respect des mesures de prévention (distance, masques d'hygiène, parois en plexiglas). La participation par vidéoconférence a cependant aussi été proposée pour les débats principaux, spécialement utile pour les parties résidant à l'étranger et dont les représentants ne pouvaient pas ou que difficilement entrer dans le pays en raison des restrictions de voyage (quarantaine).

Dans la mesure où seules trois personnes sont présentes sur le site de Saint-Gall les jours de travail ordinaires et alors que les juges suppléants ne sont sur place que lors de débats, le risque de contamination au lieu de travail est faible. Comme l'année précédente en automne, l'assemblée plénière de printemps a été organisée par vidéoconférence. L'assemblée plénière d'automne s'est donnée à Saint-Gall, sous une forme hybride présentiel/distanciel, avec obligation de présenter un certificat COVID pour les personnes physiquement présentes.

Collaboration

Les séances de surveillance tenues le 26 mars à Lucerne et le 24 septembre à Saint-Gall avec le Tribunal fédéral ont apporté un soutien très apprécié par le Tribunal fédéral des brevets.

La collaboration avec le Tribunal administratif fédéral au niveau opérationnel a été très agréable, à l'instar des années précédentes. Trouver une date pour des audiences a parfois été difficile compte tenu de l'occupation intense des salles d'audience du Tribunal administratif fédéral pour des séances internes nécessitant des espaces plus larges conformément aux mesures de prévention liées à la pandémie.

2. STATISTIQUES

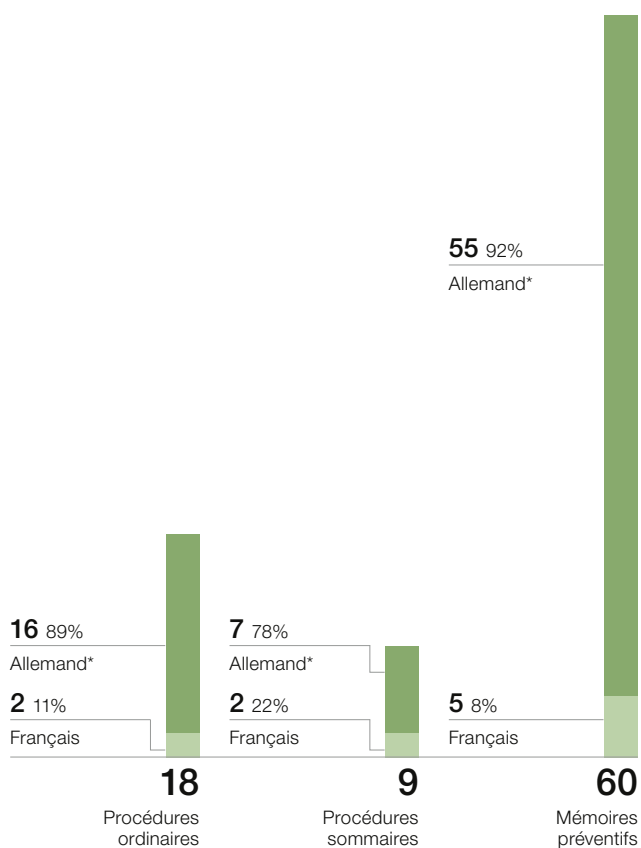
2.1 Nature et nombre des affaires

	Affaires				Issue du procès			
	Pendantes avant le 1.1.2021	Introduites en 2021	Liquidées 2021	Pendantes au 31.12.2021	Décision	Transaction	Irrecevabilité	Sans objet ¹
Procédures ordinaires								
Violation sans demande reconventionnelle en nullité	13	7	7	13	5	1	-	1
Nullité sans demande reconventionnelle en violation	4	4	4	4	2	2	-	-
Violation et nullité	2	4	2	4	-	2	-	-
Action en cession	2	1	1	2	1	-	-	-
Créances	3	1	3	1	-	2	-	1
Autres	-	1	-	1	-	-	-	-
Total	24	18	17	25	8	7	-	2
Procédures sommaires								
Action en cessation ou conservatoire	1	8	5	4	2	-	-	3
Description	-	-	-	-	-	-	-	-
Saisie	-	-	-	-	-	-	-	-
Conservation des preuves	-	-	-	-	-	-	-	-
Description et conservation des preuves	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	1	-	1	-	-	-	-
Total	1	9	5	5	2	-	-	3
Mémoires préventifs								
	Reprises de 2020	Introduites en 2021	Délai de protection échu	Efficaces jusqu'en 2022				
Brevets suisses (y c. certificats complémentaires de protection)	3	5	6	2				
Brevets européens (y c. certificats complémentaires de protection)	33	56	53	35				
Autres (demandes de brevet, autres brevets nationaux)	1	-	1	-				
Total²	36	60	58	37				

¹ Y c. pour raison de désistement ou d'acquiescement

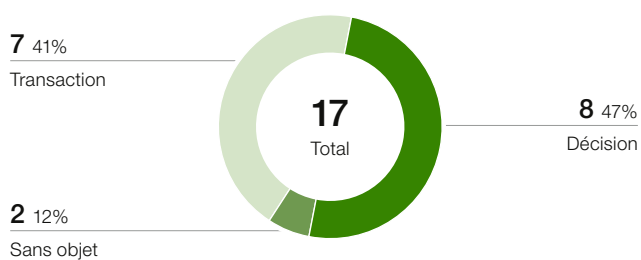
² Certains cas portaient en même temps sur des brevets suisses et européens.

2.1.1 Affaires selon langue de procédure en 2021

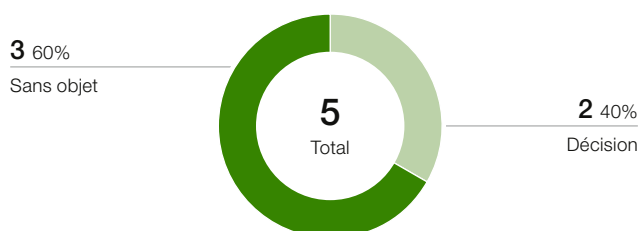


* Dont 32 cas avec anglais comme langue des parties (6 procédures ordinaires, 2 procédures sommaires, 24 mémoires préventifs)

2.1.2 Mode de liquidation en 2021 (procédures ordinaires)

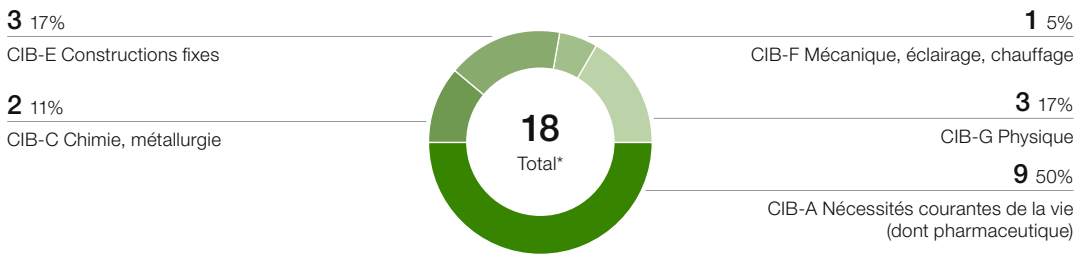


2.1.3 Mode de liquidation en 2021 (procédures sommaires)

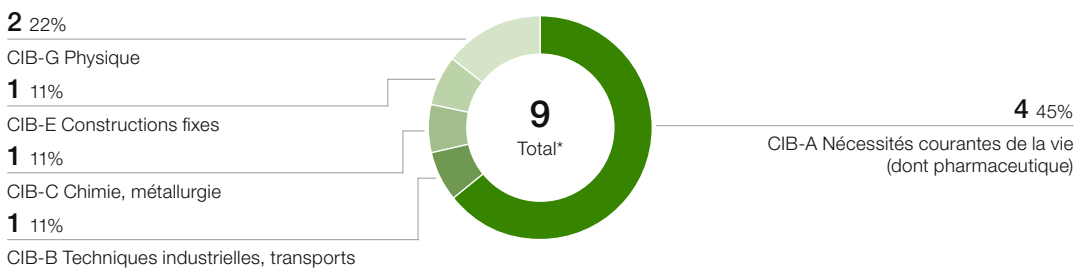


2.2 Affaires selon les domaines techniques

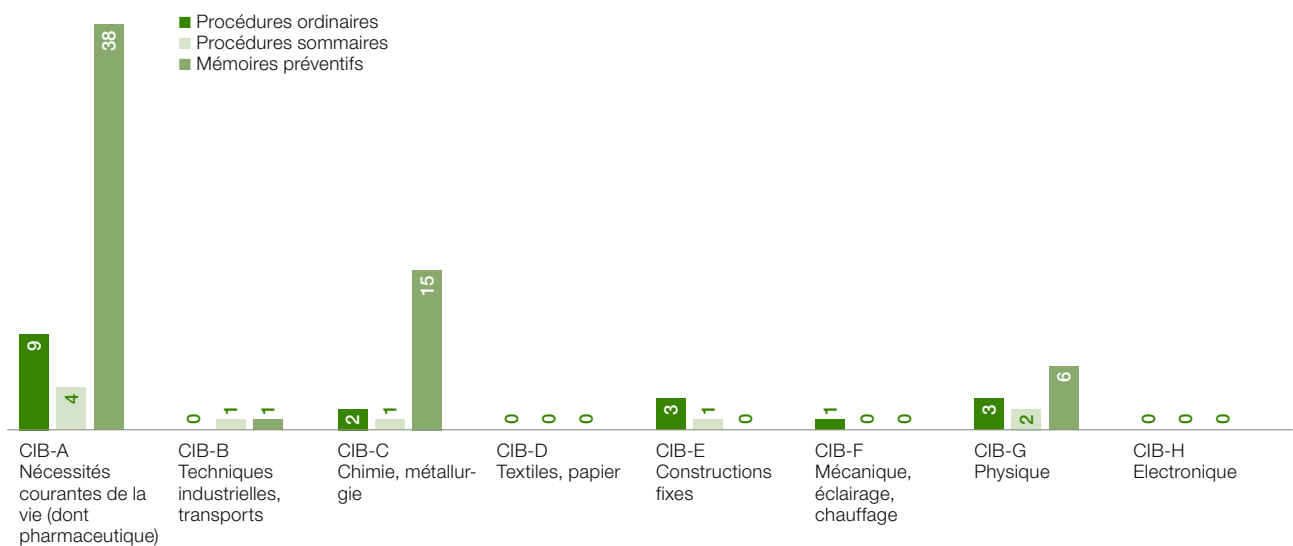
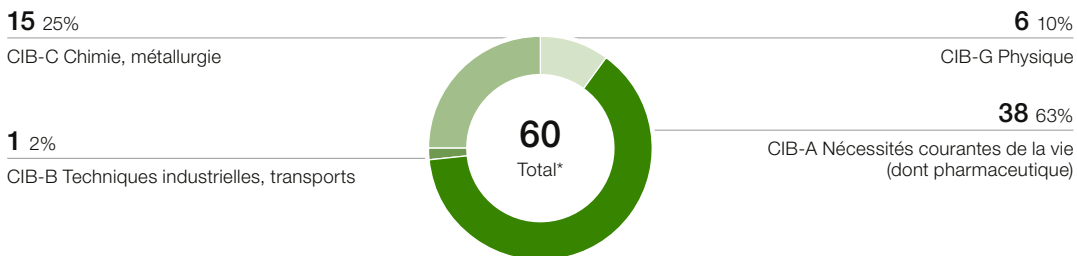
2.2.1 Procédures ordinaires



2.2.2 Procédures sommaires



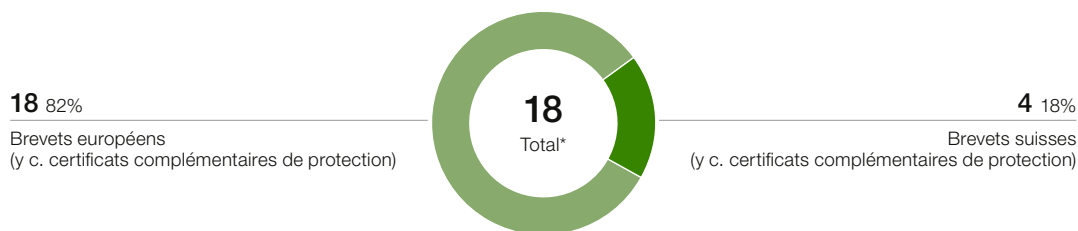
2.2.3 Mémoires préventifs



* parfois plusieurs domaines dans un même cas
CIB = Classification Internationale des Brevets

2.3 Affaires selon les droits de protection

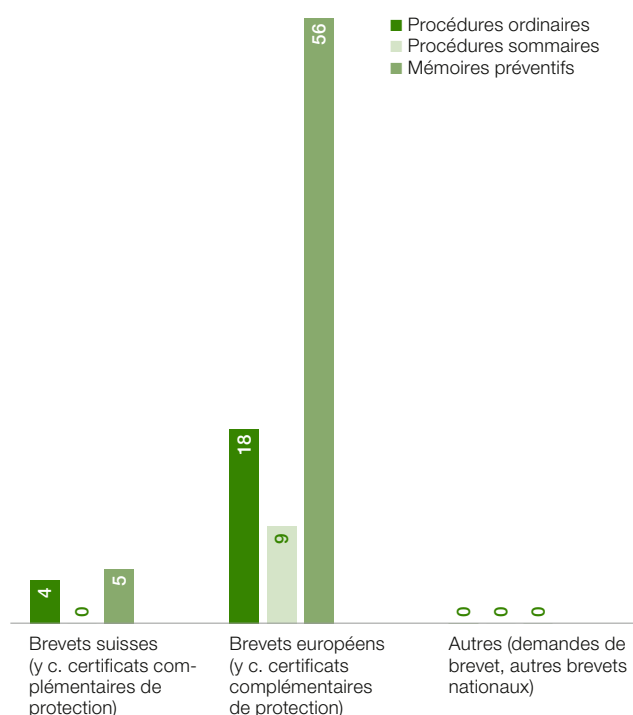
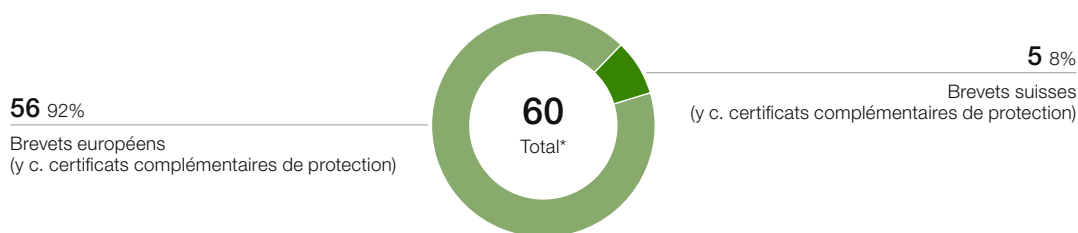
2.3.1 Procédures ordinaires



2.3.2 Procédures sommaires



2.3.3 Mémoires préventifs



* Certains cas portaient en même temps sur des brevets suisses et européens.

2.4 Durée des affaires

	Liquidations					Affaires pendantes						
	de 1 à 3 mois	de 4 à 6 mois	de 7 à 12 mois	de 1 à 2 ans	plus de 2 ans Total liquidations en 2021	de 1 à 3 mois	de 4 à 6 mois	de 7 à 12 mois	de 1 à 2 ans	plus de 2 ans Total des affaires pendantes à fin 2021		
Procédures ordinaires												
Violation sans demande reconventionnelle en nullité	-	1	-	4	2	7	5	2	-	5	1	13
Nullité sans demande reconventionnelle en violation	-	-	1	2	1	4	1	2	1	-	-	4
Violation et nullité	-	-	2	-	-	2	-	1	2	1	-	4
Action en cession	-	-	-	1	-	1	1	-	-	-	1	2
Créances	1	-	2	-	-	3	-	-	-	1	-	1
Autres	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1
Total	1	1	5	7	3	17	8	5	3	7	2	25
Procédures sommaires												
Action en cessation ou conservatoire	1	2	2	-	-	5	3	1	-	-	-	4
Description	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saisie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Conservation des preuves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Description et conservation des preuves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1
Total	1	2	2	-	-	5	4	1	-	-	-	5

2.5 Durée moyenne des affaires

	Liquidations durée moyenne (jours)	Affaires pendantes durée moyenne (jours)
Procédures ordinaires		
Violation sans demande reconventionnelle en nullité	625	318
Nullité sans demande reconventionnelle en violation	611	157
Violation et nullité	257	292
Action en cession	408	570
Créances	236	373
Autres	-	50
Moyenne	497	300
Procédures sommaires		
Action en cessation ou conservatoire	151	90
Description	-	-
Saisie	-	-
Conservation des preuves	-	-
Description et conservation des preuves	-	-
Autres	-	39
Moyenne	151	80

2.6 Mode de liquidation (collège de juge/décision)

	Juge unique	3 juges	5 juges	7 juges	Total	Audiences d'instruction	Débats en matière de mesures provisionnelles	Débats principaux	Total audiences
Procédures ordinaires									
Violation sans demande reconventionnelle en nullité	2	4	1	-	7	5	-	6	11
Nullité sans demande reconventionnelle en violation	2	2	-	-	4	3	-	1	4
Violation et nullité	2	-	-	-	2	1	-	-	1
Action en cession	-	1	-	-	1	-	-	2	2
Créances	3	-	-	-	3	3	-	1	4
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	9	7	1	-	17	12	-	10	22
Procédures sommaires									
Action en cessation ou conservatoire	4	1	-	-	5	-	1	-	1
Description	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saisie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Conservation des preuves	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Description et conservation des preuves	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	4	1	-	-	5	-	1	-	1
TOTAL GÉNÉRAL	13	8	1	-	22	12	1	10	23

TABLEAU COMPARATIF

des données-clés du Tribunal fédéral, du Tribunal pénal fédéral, du Tribunal administratif fédéral et du Tribunal fédéral des brevets

	Tribunal fédéral	Tribunal pénal fédéral	Tribunal administratif fédéral	Tribunal fédéral des brevets
Membres et collaborateurs (en équivalent temps plein)*				
Nombre de juges	37,6	18,2	65,0	3,6
Nombre de greffiers	131,4	29,1	192,9	1,0
Autres collaborateurs	158,9	30,4	111,9	1,3
Volume des affaires				
Stock au début de l'année	2 863	279	5 526	25
Nombre d'affaires introduites	7 881	833	5 704	27
Nombre d'affaires liquidées	7 509	759	5 976	22
Stock à la fin de l'année	3 235	353	5 254	30
Durée moyenne de procédure (jours)	149	297 ¹ / 113 ² / 127 ³	306	497 ⁴ / 151 ⁵
Nombre d'affaires pendantes depuis plus de 2 ans	63	6	645	2
Q1: taux de liquidation des affaires introduites en 2021	63%	62%	51%	22%
Q2: taux des affaires reportées des années précédentes et liquidées en 2021	90%	88%	55%	64%
Q3: proportion des affaires liquidées par rapport aux affaires introduites	95%	91%	105%	81%
Finances				
Compte des résultats				
Revenus	15 913 758	1 139 224	4 620 143	895 256 ⁶
Charges	98 993 543	17 663 243	85 570 748	1 608 466
Charges de personnel	81 936 197	14 993 908	73 398 105	1 309 604
Charges de biens et services et charges d'exploitation	16 847 625	2 651 896	12 331 512	334 911
Attribution à des provisions	50 000	16 000	-214 183	-36 049
Amortissement du patrimoine administratif	159 721	1 439	55 315	-
Compte des investissements				
Recettes	-	-	-	-
Dépenses	262 239	21 777	203 642	-
Immobilisations corporelles et incorporelles, stocks	262 239	-	203 642	-
Proportion des revenus + recettes par rapport aux charges + dépenses	16,03%	6,44%	5,39%	55,66% ⁶
Particularités				
Assistance judiciaire	726 702	3 300	869 653	85 000
Charges de biens et services liées à l'informatique	2 356 346	484 003	3 314 006	111 612
Location de locaux	681 080	1 133 520	4 008 660	58 500

* Moyenne annuelle

¹ Durée de procédure moyenne devant la Cour des affaires pénales

² Durée de procédure moyenne devant la Cour des plaintes

³ Durée de procédure moyenne devant la Cour d'appel

⁴ Durée moyenne des procédures ordinaires

⁵ Durée moyenne des procédures sommaires

⁶ Sans contributions de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI; CHF 713 209.70)